

ANNEE 2019

Délibération n°

20190057

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019

Date de convocation : 18/10/2019

Date d'affichage : 28/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 16

Vote : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 24 octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 octobre 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel GOÑY, Pierre SORHAITS.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Emmanuelle DALLET, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE, Sophie DELETTRE, M. Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°6.2 : Approbation du projet et du financement
de la part communal pour les travaux de
« Rénovation et création d'éclairage public
sécuritaire » lié à l'enfouissement des réseaux B.T
Chemin d'Errecartia**

Rapporteur – M. Francis DAVRIL :

Monsieur le Maire a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage public lié à l'Enfouissement des réseaux BT de la RD 254 - route des Pins sur le Chemin d'Errecartia jusqu'au pont Juantipy.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT ALLEZ et CIE - LACIS.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2019 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - montant des travaux T.T.C : 86 398,37 €
 - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus : 8 639,83 €
 - frais de gestion du SDEPA : 3 599,93 €
 - TOTAL : 98 638,13 €**
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 - participation Département : 6 000,00 €
 - F.C.T.V.A. : 15 590,07 €
 - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres : 73 448,13 €
 - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) : 3 599,93 €
 - TOTAL : 98 638,13 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/10/2019